

A LIRE AVANT DE COMPLETER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

La réalisation du projet concerné par la demande de subvention ne doit pas débuter avant la réception du dossier de demande de subvention par le Conseil départemental.

Toute dépense antérieure à la date de réception de la demande par le Conseil départemental sera considérée comme inéligible :

- Le demandeur recevra un courrier attestant la réception de son dossier par le Conseil départemental et indiquant la date de début d'éligibilité des dépenses. Pour autant, **cet accusé de réception ne vaut pas attribution d'une subvention.**
- Si le dossier est incomplet, le demandeur sera tenu de répondre à toute demande de précisions ou de compléments au dossier.

OBJET DU PLAN :

Afin de soutenir et encourager le développement de la filière caprine et pour répondre aux enjeux de la filière et aux besoins des éleveurs, le plan priorise son intervention sur 3 axes dédiés à l'investissement des petits matériels et petits équipements :

- Axe 1 - Préserver l'état sanitaire des troupeaux en améliorant les conditions de « vie animale »
- Axe 2 - Préserver l'environnement (espaces et espèces)
- Axe 3 - Améliorer les conditions de travail en transformation et commercialisation des produits

BENEFICIAIRES ELIGIBLES :

- Exploitations caprines dont le siège social est situé en Haute-Savoie et affiliées à la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) à titre principal ou secondaire, et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

CADRE REGLEMENTAIRE :

- SA.107520 « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire » entré en vigueur le 30 novembre 2023 ;
- SA.108468 « Aides aux investissements en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) actives dans la transformation et/ou la commercialisation des produits agricoles pour la période 2023-2029 » publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) du 21 décembre 2022.

MODALITES D'INTERVENTION :

- **Taux de subvention pouvant aller jusqu'à 40 %**, bonifié de :
 - +10 % pour les nouveaux installés (jeunes agriculteurs ou installés depuis moins de 5 ans),
 - +10 % pour les sièges d'exploitation situés en zone montagne.
- **Montant Plancher de subvention : 500 €**
- Le taux de subvention pourra être abaissé en fonction de la mobilisation d'autres financements publics afin de respecter les plafonds de financement public.
- Les matériels neufs et d'occasion sont éligibles. Pour le matériel d'occasion, le bénéficiaire doit attester que le matériel est de première main et qu'il n'a pas été subventionné dans les 5 dernières années conformément aux règles édictées dans le Programme Stratégique Régional 2023-2027 (FEADER).
- Pour les investissements éligibles aux dispositifs des Plans régionaux en faveur de la filière caprine, le Département interviendra en complémentarité. Un contrôle croisé des financements sera effectué pour chaque demande. Au cas par cas, le Département pourra examiner la possibilité de subventionner en propre ces investissements.

DEPENSES ELIGIBLES :

Axe 1 - PRESERVER L'ETAT SANITAIRE DES TROUPEAUX EN AMELIORANT LES CONDITIONS DE « VIE ANIMALE »
A la chèvrerie
Contention des animaux
Cornadis
Automatisation de la distribution des aliments (ex. louve)
Local vétérinaire, local sanitaire
En alpage
Abris d'alpage temporaire : 100 m ² au sol maximum, doit être mobile et temporaire, pour 150 à 200 animaux maximum
Axe 2 - PRESERVER L'ENVIRONNEMENT (ESPACES ET ESPECES)
Valorisation de l'herbe et limitation du surpâturage en optimisant la ressource fourragère et en réalisant des actions d'entretien de l'espace par une conduite adaptée des troupeaux
Filets, clôtures, piquets, postes de clôture
Matériel d'entretien : débroussailleuse, élagueuse
Protection de la qualité de l'eau
Installation de filtres ultra-violet (UV) de l'eau
Sécurisation des captages d'eau (pour limiter prolifération des bactéries pseudomonas)
Préservation de la Chèvre de Savoie
Subvention pour le renouvellement de la population : acquisition de chevrettes et de jeunes boucs issus de la pépinière du centre d'élevage de Poisy.
Seuils d'intervention : maximum de 20 animaux/an
Axe 3 - AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN TRANSFORMATION DU LAIT/ COMMERCIALISATION DES PRODUITS
Modernisation des ateliers de fromagerie
Local d'affinage : cave, hâloir, séchoir, chambre froide
Local de stockage du lait : machine à traire, griffes, tank et boule à lait
Fromagerie : table de moulage et égouttage, cuve de fabrication, pasteurisateur, étuve, groupe froid, humidificateur, brumisateur, étagères, planches d'affinage, désinsectiseur, moules micro-perforés, répartiteur, bac de caillage, couvercles
Atelier de fabrication et de ses annexes : laverie, stockage des emballages, préparation des commandes, local de vente
Commercialisation des produits dans de bonnes conditions sanitaires
Caisses réfrigérées, caissons / Remorques de marché réfrigérées, banque froid / Balances

A SAISIR PAR LE DEMANDEUR

DEMANDEUR :

- N° SIRET :
- Nom et prénom ou raison sociale :
- Statut juridique :
- Nom, Prénom du représentant légal :
- Fonction du représentant légal :
- Nouvel(le) installé(e) (NI) : oui non Si oui, date d'installation :

Pour les formes sociétaires :

Nom et prénom des associés exploitants	Date de naissance	NI	Si NI, indiquer la date d'installation
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	

COORDONNÉES :

- Adresse du siège d'exploitation :
- Code postal : Commune : Canton :
- Adresse postale si différente :
- Téléphone fixe : Téléphone portable :
- Courriel du demandeur **(obligatoire)** :

PRESENTATION :

- Description du maître d'ouvrage / détail du projet / date prévisionnelle de réalisation :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses	Montants en € HT	Recettes	Montants sollicités	Montants acquis
		Europe <i>(préciser le dispositif)</i>		
			
		État <i>(préciser le dispositif)</i>		
			
		Région <i>(préciser le dispositif)</i>		
			
		Conseil départemental 74		
		Autres (Commune(s), PNR, EPCI, etc.)		
			
		Sous-total financements publics		
		Emprunts		
		Apport personnel		
Total dépenses		Total recettes		

DETAIL DES INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS SOLLICITEES :

Nature des dépenses	Fournisseur	Date du devis	Montant HT en € (selon devis)
TOTAL INVESTISSEMENT Hors Taxes			

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e),
représentant(e) légal(e) de la structure,

- **Atteste ne pas avoir débuté la réalisation du projet concerné par la demande de subvention ;**
- M'engage à réaliser les travaux et/ou les dépenses dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date de notification de la subvention du Département ;
- M'engage à satisfaire aux contrôles découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention ;
- Déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier ;
- M'engage à fournir toutes pièces justificatives et à accepter les contrôles ;
- M'engage à informer le Conseil départemental de la Haute-Savoie préalablement à toute modification du projet ou des engagements ;
- Atteste ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale devenue définitive au cours des trois dernières années sur les conditions requises dans le domaine de l'environnement, de l'hygiène et du bien-être des animaux ;
- Déclare être informé qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur ;
- M'engage à respecter les conditions de communication et de valorisation de la subvention départementale qui me seront communiquées lors de l'attribution de la subvention ;
- **Demande une subvention du Conseil départemental de la Haute-Savoie de : €**

Fait à : _____, le _____

Signature et cachet de l'entreprise

PIECES A JOINDRE AU PRESENT FORMULAIRE :

- Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible) ;
- Kbis ou attestation INSEE ;
- Attestation d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole de moins de 3 mois, précisant que le bénéficiaire est exploitant agricole ;
- Devis détaillés des investissements objets de la demande de subvention (pour le matériel neuf et d'occasion) ;
- Certificat justifiant que l'exploitation est certifiée en agriculture biologique ou en démarche de conversion, le cas échéant ;
- Certificat de conformité nouvel(le) installé(e) ou décision d'attribution de la dotation Jeune Agriculteur, le cas échéant ;
- Pour le matériel d'occasion : Déclaration sur l'honneur datée et signée, accompagnée de la copie de la facture initiale relative à l'achat du matériel neuf (pour le matériel d'occasion) et déclaration comptable datée et signée justifiant que le matériel n'a pas déjà été soutenu par un financement public sur les 5 dernières années.

FORMULAIRE A ENVOYER PAR VOIE POSTALE A L'ADRESSE SUIVANTE :

Département de la Haute-Savoie
Monsieur le Président
DATDD - Service Agriculture et Forêt
1, avenue d'Albigny
CS 32444
74041 Annecy Cedex